

Les armes de la lutte sociale en 2016

Le Soir : dimanche 20 décembre 2015 ([Texte original sur le site du Soir](#))

Vincent Engel

Il y a eu le « lynchage » du cadre d'Air France, puis le « meurtre » d'une patiente dans un hôpital liégeois, dont le chirurgien avait été bloqué dans les embouteillages créés par une manifestation syndicale sur l'autoroute.



Il y aura en janvier prochain plusieurs jours de grève dans les transports en commun... Les syndicats sont de plus en plus stigmatisés, criminalisés, accusés de tous les maux (mots). Est-ce justifié ?

Aujourd'hui, dans les médias et dans l'opinion publique, il faut être téméraire ou militant convaincu pour oser défendre encore le rôle et l'utilité des syndicats. Bien sûr, on a beau jeu de rappeler les conditions historiques qui ont vu l'émergence du mouvement syndical et les combats indispensables qui l'ont justifié tout au long du vingtième siècle ; mais c'est pour aussitôt dénoncer leur vieillissement et leur inadéquation à l'époque contemporaine, aux nouvelles conditions socio-économiques.

De « défenseurs des travailleurs », les voilà devenus « défenseurs de privilèges », et pour certains, comparés à l'aristocratie de l'Ancien Régime, campée sur ses droits et privilèges et incapable de comprendre la mutation de la société à l'aube de la Révolution française. L'acte d'accusation est rude : opacité de leurs comptes (pour ne pas dire « paradis fiscal » au sein de l'État belge), prise en otage des usagers et des citoyens, crétinisme complet et refus de comprendre les mutations modernes, défense de leurs intérêts de syndicats plutôt que défense des travailleurs, immobilisme, fossoyeurs de l'emploi et du développement économique, imperméabilité aux indispensables réformes... Bigre ! Qui oserait encore se présenter aux élections sociales ?

Quand un des piliers de la démocratie se fait ainsi « lyncher », une lumière – rouge, bien entendu – s'allume dans mon esprit. Ceux qui font l'unanimité contre eux suscitent déjà, a priori, ma sympathie ; mais au-delà de la sympathie, c'est l'édifice complet de la démocratie qui peut être en jeu. Bien sûr, je ne suis pas toujours convaincu du bien-fondé des revendications syndicales, et certains de leurs combats me semblent d'arrière-garde. Les grèves m'énervent comme tout le monde. Mais est-ce objectivement plus énervant que les parachutes dorés que s'octroient des patrons incompetents responsables du licenciement de centaines d'employés ? Que les arrangements juridico-fiscaux couverts par les gouvernements et qui permettent à des sociétés internationales d'éviter l'impôt ? Ou plus simplement que des restructurations dont l'objectif n'est pas l'amélioration du service offert aux usagers, mais simplement l'accroissement de la rentabilité pour les actionnaires, fussent-ils publics ou privés ?

Faisons un petit point. D'abord, le secret sur les finances est un rouage essentiel du syndicalisme. Si le patronat connaissait l'état des finances des syndicats, les possibilités d'action de ces derniers seraient menacées. Il y a ici le suspense du nerf de la guerre : combien de temps les grévistes pourront-ils tenir ? Dans une partie de poker, on ne montre pas son jeu. À l'heure de l'hyper-moralité fiscale, cela peut choquer, mais c'est parfaitement justifié, et pas seulement « historiquement ». Ensuite, les « privilèges » : ceux-ci sont des droits du travail, arrachés de haute lutte à un patronat qui a presque toujours rechigné à les accorder. Aujourd'hui, tout le monde réclame de la « sécurité », mais chacun semble prêt à voir la sécurité du travail remise en question.

Depuis Margaret Thatcher, la guerre contre les syndicats est déclarée. En Angleterre, ils sont presque à terre et, comme le rappelle fort justement Jan Buelens dans un article dont je conseille vivement la lecture (<http://www.levif.be/actualite/belgique/l-enjeu-du-droit-de-greve-c-est-l-...>), les mesures prises par les gouvernements anglais achèvent de criminaliser et de marginaliser les organisations syndicales, au profit d'un système de précarité accrue et de salaires toujours davantage réduits. Et Buelens de rappeler que c'est en divisant les syndicats – en séparant celui des mineurs de tous les autres – que Thatcher a remporté ses premières victoires, comme aujourd'hui on s'apprête à le faire en épinglant les syndicats de la SNCB.

Criminaliser les syndicats : une stratégie « payante »

Rares sont ceux qui ont rappelé, après le décès de cette patiente à Liège, que tous les jours, sans doute, des gens meurent dans les hôpitaux à cause des bouchons « normaux » que génère notre mode de vie individualiste. Rares aussi ceux qui se sont étonnés d'un hôpital incapable de se payer deux chirurgiens pour pallier une absence ou une surcharge. Néanmoins, les accusations ont plu sur les responsables de ce blocage « illégal » de l'autoroute. Certes, il était illégal ; mais on peut considérer qu'il est légitime, dans le cadre d'une lutte toujours plus inégale entre un patronat et un gouvernement toujours plus soumis aux diktats d'un néolibéralisme tout-puissant, dont le seul objectif est la croissance des revenus pour les actionnaires. Ce sont eux les vrais privilégiés d'un système où toute la machinerie politique et administrative est mise au service des intérêts de groupes opaques et supranationaux. « Meurtre », « lynchage »... les mots sont lourds de sens. Il ne faudra plus longtemps pour que l'on compare les syndicats aux mouvances terroristes qui

ensanglantent nos villes.

Le droit de grève est-il supérieur au droit au travail ? C'est l'argument régulièrement brandi pour tenter d'interdire les grèves qui gênent les non-grévistes. Soyons clairs : donner raison à cette logique, c'est purement et simplement rayer le droit de grève de la carte, et donc porter une atteinte majeure à notre démocratie. Bien sûr, ce n'est jamais agréable, et chacun a déjà juré, pesté, râlé à cause d'un train qui n'arrive pas, d'un déplacement impossible. Mais le droit de grève est indissociable du droit au travail. Tout le monde, à commencer par les travailleurs et les syndicats, préférerait éviter les grèves ; mais pas en renonçant à des droits sociaux dont tout le monde, d'une manière ou d'une autre, bénéficie. Pas en acceptant que la sécurité des transports en commun, comme celle des hôpitaux, soit dégradée en raison des exigences de rentabilité et de profits. Pour cela, il faut un gouvernement et un patronat sincèrement décidés à dialoguer et à élaborer des solutions nouvelles en concertation avec tous.

L'alternative à la grève ? No Alternative !

Comme la grève dérange, on demande aux syndicats de trouver d'autres manières d'agir. Lâchement, on affirme qu'ils ont raison de se battre, mais qu'ils devraient se battre autrement. Un peu comme si on désarmait des soldats, parce que les fusils sont trop bruyants, et qu'on leur disait de monter à l'assaut avec des couteaux de cuisine. Car enfin, quelles actions peut-on mettre en place, qui seraient efficaces comme une grève ?

L'efficacité de la grève réside évidemment dans sa capacité à faire mal. En termes économiques, « faire mal » veut dire « coûter ». D'où l'importance pour les syndicats de pouvoir garder leur « trésor de guerre » secret. Susciter la grogne de l'opinion publique est un effet collatéral dangereux, car il est rare que cette colère se dirige contre l'employeur visé par la grève.

Idéalement, la forme la plus accomplie et la plus efficace de la grève est la grève générale. C'est-à-dire mobiliser des gens pour une cause qui n'est pas directement la leur. Voilà une arme plus que redoutable, et tout le système capitaliste a fait en sorte qu'elle devienne une utopie (ou un cauchemar, c'est selon) inaccessible. Comment ? En privilégiant pour chacun l'intérêt particulier. Quand on n'a rien à perdre, ou pas grand-chose, on peut se mobiliser pour les autres, parce qu'il y a communauté de lutte ; mais si chacun peut espérer s'en sortir tout seul – et peu importe alors si c'est au détriment des autres –, la mobilisation devient pour ainsi dire impossible.

Une alternative, donc. Laquelle ? Le site de recherche de jobs, jobat.be, offre une liste :

<http://www.jobat.be/fr/articles/existe-t-il-des-alternatives-a-la-greve/>

La protestation et la persuasion pacifiques, par les manifestations (mais de préférence le dimanche, pour ne pas déranger le travail et le commerce) et les actions symboliques, y compris culturelles ; les actes de non-coopération sociale ou économique (y compris les boycotts, la grève dans l'entreprise sans entraver les activités des autres secteurs) ; ou un petit pêle-mêle reprenant la grève de la faim, le sit-in et la recherche de marchés ou de solutions alternatifs. Les premières feront au mieux sourire les dirigeants des banques et des multinationales, et gêneront peut-être un peu les politiques s'ils sont en campagne (ce qu'ils sont toujours, paraît-il) ; les dernières sont inefficaces ou irréalistes. Restent les deuxièmes, qui incluent évidemment... le droit de grève. Et on en revient toujours à la même règle de base : l'action syndicale doit « faire mal ». Au moins autant que ne le font les mesures d'austérité et les restructurations imposées par les gouvernements et les conseils d'administration.

L'injure à la démocratie

L'atteinte à la démocratie n'est pas dans les perturbations des transports en commun ; elle est dans la réduction des droits sociaux. Elle est dans les accords secrets entre l'administration fiscale et certaines entreprises pour éviter à ces dernières de payer leurs impôts – et il faut prendre garde, dans cette critique, de distinguer clairement ce type de société internationale des milliers de petites, moyennes et même grandes entreprises qui jouent le jeu honnêtement et tentent de préserver à la fois l'emploi et la croissance économique. Elle est dans la négociation opaque et secrète de nouveaux accords économiques avec les États-Unis. Elle est dans l'explosion des dépenses annoncée au profit de la « guerre contre le terrorisme » et de la « sécurité » – toutes les sécurités, sauf celle du travail, sinon dans les quelques entreprises qui profitent d'une économie « de guerre », laquelle n'a jamais généré de développement réel et à long terme, au contraire.

Alors oui, les actions syndicales sont désagréables et impopulaires ; c'est la preuve de leur efficacité. Mais c'est surtout le résultat d'une action première, dont elles ne sont que la réaction : celle d'un gouvernement obsédé par l'austérité, celle d'un patronat obsédé par la rentabilité. Et oui, les usagers des chemins de fer vont râler. Ils auront raison de le faire. Mais qu'ils expriment ouvertement et fermement leur mauvaise humeur auprès du gouvernement et de la direction de la SNCB, lesquels sont tous deux responsables de la dégradation de la qualité de ces transports et de leur sécurité. Ce n'est pas à cause des syndicats que le RER est à ce point retardé. Ni que des accidents de plus en plus fréquents ont lieu. Ni que la sécurité des voyageurs peut être menacée dans certaines rames, à certaines heures. Avant de déclarer que les accompagnateurs de train sont des « privilégiés » et la réincarnation des nobles de 1789, qu'on essaie de faire leur boulot et qu'on accepte de vivre avec leur salaire. Une société a besoin de créer des emplois, de tous niveaux. Préfère-t-on devoir payer plus de chômeurs, de dépendants au CPAS ? Et peut-on rappeler enfin qu'un bon emploi est lié à un salaire décent et à une sécurité relative ? Combien d'entre nous, combien de gens autour de nous sont littéralement malades parce qu'ils se demandent tous les jours s'ils ne vont pas perdre leur boulot avant le soir ? Il y a quelques semaines, la Présidente du Sénat m'a répondu, sans rire, que si les politiciens quittaient rarement la politique, c'était parce qu'ils avaient peur de ne pas retrouver un emploi ; que doit dire alors un(e) cadre de cinquante ans licencié(e), sans le réseau et le carnet d'adresses d'un ex-député (lequel aura eu tout le temps d'organiser sa reconversion) ?

Pour 2016, j'espère qu'il n'y aura pas de grèves. Mais pas parce que les syndicats auront été, d'une manière ou d'une autre, déclarés « illégaux » et « illégitimes ».